



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNECY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 58-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route,

Vu la demande présentée par l'Association Talloires Festif,

Considérant l'organisation de la fête du livre sur le port de TALLOIRES-MONTMIN du samedi 25 mai au dimanche 26 mai 2019,

Considérant la nécessité de règlementer la circulation et le stationnement dans ce secteur pour des raisons de sécurité et de bonne organisation,

ARRETE

Article 1 : Stationnement :

Les places de stationnement des véhicules situées sur le **parking du « jardin public »** sont exclusivement réservées à la mise en place d'une tente de 8m x 30m et par voie de conséquence interdite d'accès à tout autre véhicule du mercredi 22 mai au dimanche 26 mai 2019 pendant toute la durée de la manifestation.

Article 2 : Règlementation route du Port :

Circulation :

A partir du samedi 25 mai 8 heures et jusqu'au dimanche 26 mai 19 heures, la circulation n'est soumise à aucune modification. Celle-ci reste en sens interdit sauf desserte locale (Accès résidences et hôtels).

Accès au Slipway

Aucune mise à l'eau au niveau du slipway du port de Talloires ne pourra s'effectuer du jeudi 23 mai de 8h00 au dimanche 26 mai 2019 jusqu'à 20h00

Article 3 : Pour l'application des articles 1 et 2 une signalisation adéquate sera mise en place par les services municipaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : - Mr le Brigadier-Chef principal de Police Municipale de TALLOIRES-MONTMIN est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- L'Association Talloires Festif,
- Au Commandant de Brigade de Gendarmerie de FAVERGES,
- A Mr le Préfet de Haute-Savoie,
- Mr le Procureur de la République et affiché en mairie.

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 15 mai 2019

Jean FAVROT,
Maire.



MAIRIE

27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Tél : 04 50 66 76 54 Fax : 04 50 60 77 73 mail : commune@talloires.fr
Site internet : www.talloires.fr